aussi efficacement qu'on l'aurait désiré, je crois. Mais, depuis les débuts de 1950, la situation s'est améliorée, parce qu'on a pris des mesures afin d'assurer ce contact et nommer un représentant des Affaires extérieures qui servirait d'agent de liaison entre le ministère et ce Service international. Nous y avons installé un représentant six mois durant afin qu'il se familiarise avec les méthodes de fonctionnement. Maintenant, nous conférons continuellement avec le Service international sur les questions de politique, et nous lui fournissons des mémoires destinés à le guider en matière de politique, dans ses émissions aux pays étrangers. Pour des raisons tout à fait évidentes, ces directives, naturellement, varient avec les changements qui se produisent dans la situation internationale. Il est possible que nous voulions adopter un certain ton envers un pays, au cours d'une année, alors que, l'année suivante, le caractère de nos émissions à ce même pays devra être tout à fait différent. C'est pourquoi nous sommes en relations constante avec ce Service au sujet des questions de politique internationale. Nous ne dirigeons pas les méthodes en ce domaine, naturellement. Nous ne rédigeons et, si je ne me trompe, ne censurons pas non plus les texes de Radio-Canada, mais nous les étudions par la suite et si, à notre avis, ils s'écartent de la ligne de conduite tracée, nous le signalons à la Société.

M. Macnaughton: Qui est en charge de ce Service pour les Affaires extérieures?

L'hon. M. Pearson: Notre représentant est M. Charles Ritchie.

M. Macnaughton: Vous occupez-vous du choix?

L'hon. M. PEARSON: Des employés de ce Service?

M. Macnaughton: Je présume que non, mais vous devez être très prudent, je suppose.

L'hon. M. Pearson: La responsabilité du choix des employés, au Service international comme dans les autres services incombe à Radio-Canada. J'ai déclaré à la Chambre, l'autre soir, que tous les employés du Service international sont soumis à un examen minutieux.

M. Lesage: Le ministère des Affaires extérieures n'a rien à voir à la nomination du personnel?

L'hon. M. Pearson: Non, nous n'avons rien à dire au sujet de l'emploi du personnel.

M. STICK: Puis-je poser au ministre une question qui sort peut-être de ce domaine et qui est, je crois, plutôt brûlante. Je ne m'en inquiète pas réellement, mais quelle est notre position à l'égard de l'Union panaméricaine?

L'hon. M. Pearson: Il n'y a rien là d'extraordinaire.

M. STICK: La question peut se compliquer.

L'hon. M. Pearson: Notre attitude à cet égard a été définie il y a quelque temps. Je vais essayer de me rappeler ce qu'on en a dit.

M. STICK: Je pose cette question parce que notre association avec les pays hors des États-Unis divient sans cesse plus active et plus cordiale et la question devra être discutée un de ces jours.

L'hon. M. Pearson: Puis-je faire consigner au compte rendu ce que le premier ministre a déclaré publiquement, il y a environ deux ans. Notre attitude à l'égard de l'Union panaméricaine, et jusqu'à un certain point, de la collaboration interaméricaine n'a pas changé. Voici ce qu'il disait alors:

Notre gouvernement songe depuis longtemps à l'Union panaméricaine et nos relations avec les pays membres de l'Union...ont toujours été très satisfaisantes. Notre participation à l'Union panaméricaine serait-elle réellement avantageuse pour quelques-uns de ses membres?